

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00859

Numéro SIREN : 830 488 326

Nom ou dénomination : 2EH BUSINESS

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/008027

**SASU 2EH BUSINESS**

19 allée De La Forêt  
42580 L'ETRAT

**COMPTES ANNUELS**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

**COGEP**

*Comptes certifiés  
conformes*

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	2 333	793	1 540	2 318
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	780 000		780 000	780 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>782 333</b>	<b>793</b>	<b>781 540</b>	<b>782 318</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	15 600		15 600	39 600
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	300		300	300
Autres créances				
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				10 240
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>15 900</b>		<b>15 900</b>	<b>50 140</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>798 233</b>	<b>793</b>	<b>797 440</b>	<b>832 458</b>

GREFFE TRIBUNAL de COMMERCE  
ST-ETIENNE

008027 06 JUIL 2021

17 B 859

## Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	105 902	234
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	109 494	105 668
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>216 496</b>	<b>107 002</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	563 436	673 468
Découverts et concours bancaires	22	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	563 459	673 468
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800	8 377
Personnel		7 000
Organismes sociaux	8 406	13 288
Etat, Impôts sur les bénéfices	855	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	6 425	23 322
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	15 686	43 610
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>580 944</b>	<b>725 456</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>797 440</b>	<b>832 458</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
<b>PRODUITS</b>		
Production vendue	183 200	177 000
Autres produits	2	
<b>Total</b>	<b>183 202</b>	<b>177 000</b>
<b>ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>		
Autres achats & charges externes	20 766	28 699
<b>Total</b>	<b>20 766</b>	<b>28 699</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.</b>		
Impôts, taxes et vers. assim.	1 707	2 164
Salaires et Traitements	111 385	105 350
Charges sociales	49 014	41 632
Amortissements et provisions	778	15
Autres charges	1	4
<b>Total</b>	<b>162 884</b>	<b>149 165</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-448</b>	<b>-864</b>
Produits financiers	115 023	115 196
Charges financières	4 991	8 664
<b>Résultat financier</b>	<b>110 032</b>	<b>106 532</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>109 584</b>	<b>105 668</b>
Charges exceptionnelles	90	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-90</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>109 494</b>	<b>105 668</b>

# **COMPTES ANNUELS**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Annexe**

**COGEP** 

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 2EH BUSINESS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 797 440 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 109 494 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 333			2 333
Immobilisations financières	780 000			780 000
<b>Total</b>	<b>782 333</b>			<b>782 333</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	15	778		793
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>778</b>		<b>793</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>781 540</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 15 900 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	15 600	15 600	
Autres	300	300	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>15 900</b>	<b>15 900</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	15 600
<b>Total</b>	<b>15 600</b>

## Notes sur le bilan

## Capitaux propres

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 580 944 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	22	22		
- à plus de 1 an à l'origine	563 436	111 525	447 454	4 457
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800	1 800		
Dettes fiscales et sociales	15 686	15 686		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>580 944</b>	<b>129 033</b>	<b>447 454</b>	<b>4 457</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	109 653			
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 800
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	1 872
Charges sociales - charges à payer	1 092
<b>Total</b>	<b>4 764</b>

**Notes sur le compte de résultat**

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2019
Chiffre d'affaires	183 200
<b>TOTAL</b>	<b>183 200</b>

## Autres informations

### Evènements postérieurs à la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
  - o La dépréciation des créances clients ;
  - o La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
  - o La dépréciation des stocks ;
  - o Les impôts différés actifs ;
  - o L'estimation des passifs ;
  - o Les pertes d'exploitation future ;
- Le chiffre d'affaires ;
- Les « covenants » bancaires ;
- Le coût du chômage partiel.

**Attestation d'Expert Comptable****MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la société  
SASU 2EH BUSINESS

Pour l'exercice du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	797 440
Chiffre d'affaires	183 200
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>109 494</b>

Fait à VICHY  
Le 01/01/1900

# **COMPTES ANNUELS**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Etats de synthèse**

**COGEP** 

**2EH BUSINESS**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 19 Allée de la Forêt, 42580 L ETRAT**  
**830488326 RCS SAINT ETIENNE**

**RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT**

**Exercice clos le 31 Décembre 2019**

Monsieur Nicolas HERRERO, associé unique et Président de la Société 2EH BUSINESS, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

**ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé clos le 31 Décembre 2019 :

Nous rappellerons simplement que l'activité de la Société dépend de celle de sa filiale la Société RADIOTEL ENTREPRISES.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice, il y a eu l'avènement de l'épidémie COVID 19 qui a perturbé l'activité.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Au regard du contexte actuel, il est particulièrement difficile de se projeter.

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Activité des filiales et participations

La situation des filiales et participations est exposée dans le tableau, prévu par l'article L. 233-15 du Code de commerce, annexé au bilan.

MM

### Sociétés contrôlées

Notre société contrôle actuellement les sociétés suivantes : SAS RADIOTEL ENTREPRISES.

## **RÉSULTATS - AFFECTATION**

### Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 183 202 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 2 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euro.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 20 766 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 707 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 111 385 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 49 014 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 1 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 778 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 1 euro.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 162 884 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -448 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 110 032 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 109 584 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -90 euros,

- d'un impôt sur les sociétés nul,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 109 494 euros.

Au 31 Décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 797 440 euros.

MM

### Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 109 494 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	109 494 euros
Solde	----- 109 494 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 215 396 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 216 496 euros.

### Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

### **CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

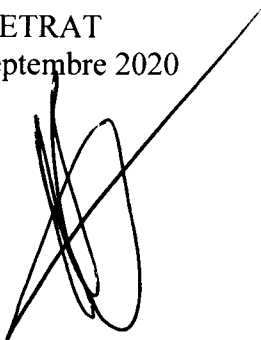
### **ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ**

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

### Rémunération du Président

Il convient de statuer sur la rémunération du Président.

Fait à L'ETRAT  
Le 15 Septembre 2020



**2EH BUSINESS**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 19 Allée de la Forêt, 42580 L ETRAT**  
**830488326 RCS SAINT ETIENNE**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU TRENTE SEPTEMBRE 2020**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

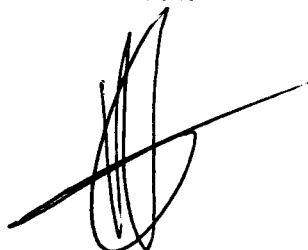
L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 s'élevant à 109 494 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	109 494 euros
Solde	----- 109 494 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 216 396 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme  
Le Président





**PERRIN DANIEL**

**EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES**

---

**2EH BUSINESS**

***19 Allée de la Forêt***  
**42580 L'ETRAT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Monsieur,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2EH BUSINESS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Total du Bilan	797 440 €
Total du Compte de Résultat	298 224 €
Résultat de l'exercice	109 493 €

Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne,  
Le 25 septembre 2020

Daniel PERRIN  
Commissaire aux comptes



Formulaire obligatoire (article 302 section  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SASU 2EH BUSINESS</b>				Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise <b>19 allée De La Forêt 42580 L'ETRAT</b>							
Numéro SIRET* <b>8 3 0 4 8 8 3 2 6 0 0 0 1 8</b>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <b>12</b>			Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>				
				Exercice N clos le <b>31/12/2019</b>			
<b>ACTIF</b>				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*		028	2 332	030	792	1 540
	Immobilisations financières* (1)		040	780 000	042		780 000
	Total I (5)		044	782 332	048	792	781 540
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	15 600	070		15 600
		Autres* (3)	072	300	074		300
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084		086		
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	15 900	098		15 900
	Total général (I + II)		110	798 232	112	792	797 440
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			1 000	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			100	
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131		)	132	105 902
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136			109 493	
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			216 496	
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			563 458	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			1 800	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....		169		)	172	15 685
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176			580 944		
Total général (I + II + III)		180			797 440		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	451 911	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2

## COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SASU 2EH BUSINESS</b>		Néant <input type="checkbox"/>		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Exercice N clos le <b>31/12/2019</b>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons		209	210	
	Production vendue	biens		215	214	
		services*	intracommunautaires	217	218	183 200
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	2
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>				<b>232</b>	<b>183 202</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	20 766
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	1 707
	Rémunérations du personnel*				250	111 385
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	49 013
	Dotations aux amortissements*				254	777
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger : 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles : 260			262	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>				<b>264</b>	<b>183 650</b>	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				<b>270</b>	<b>( 447 )</b>	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)		280	115 022	
	Produits exceptionnels	(IV)		290		
	Charges financières	(V)		294	4 990	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) : 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) : 348		300	90	
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306		
	<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				<b>310</b>	<b>109 493</b>
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	109 493	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés : 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM : 248		330	5 841	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensés de réintégration (art.239 sexies D) : 249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346	350	115 022
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)		655		
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)		643		
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)		645		
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)		647		
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)		648		
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite		641		
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				<b>352</b>	<b>312</b>	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables : * 3 768 dont imputés sur le résultat :			360	312	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				<b>370</b>	<b>372</b>	

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 2EH BUSINESS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 797 440 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 109 494 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 333			2 333
Immobilisations financières	780 000			780 000
<b>Total</b>	<b>782 333</b>			<b>782 333</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	15	778		793
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>778</b>		<b>793</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>781 540</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 15 900 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	15 600	15 600	
Autres	300	300	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>15 900</b>	<b>15 900</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	15 600
<b>Total</b>	<b>15 600</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 580 944 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (**)				
Autres emprunts obligataires (**)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	22	22		
- à plus de 1 an à l'origine	563 436	111 525	447 454	4 457
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800	1 800		
Dettes fiscales et sociales	15 686	15 686		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>580 944</b>	<b>120 033</b>	<b>447 454</b>	<b>4 457</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(**) Emprunts remboursés sur l'exercice	109 653			
(**) Dont envers les associés				

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 800
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	1 872
Charges sociales - charges à payer	1 092
<b>Total</b>	<b>4 764</b>

**Notes sur le compte de résultat**

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2019
Chiffre d'affaires	183 200
<b>TOTAL</b>	<b>183 200</b>

## Autres informations

### Evènements postérieurs à la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
  - o La dépréciation des créances clients ;
  - o La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
  - o La dépréciation des stocks ;
  - o Les impôts différés actifs ;
  - o L'estimation des passifs ;
  - o Les pertes d'exploitation future ;
- Le chiffre d'affaires ;
- Les « covenants » bancaires ;
- Le coût du chômage partiel.